

AMBASSADE DE SUISSE

101.3 - RI/LS

Mexico, le 26 juillet 1991

Note de dossier

Rencontre du 22 juillet 1991 à Mexico entre le CF Koller (CFK) et le Procureur général de la République, M. Ignacio Morales Lechuga (M)

- 1 CFK évoque le projet de convention bilatérale sur l'entraide judiciaire en matière pénale, déjà fort avancé, et souhaite qu'une délégation mexicaine se rende en Suisse, en automne prochain, pour y mettre si possible la dernière main.
- 2 M décrit brièvement sa fonction. En plus des tâches normales d'un procureur, M est également conseiller juridique du Président de la République. Il donne en outre son avis sur la constitutionnalité des lois, contrôle la police et joue le rôle d'ombudsman.
- 3 M évoque les projets en cours de réformes législatives visant à unifier le droit civil notamment (mariage, registre de propriété, etc.). Il rappelle la complexité du régime de la propriété, produit à la fois de la modernisation et de la révolution mexicaine. Celui-ci distingue la propriété privée, la propriété publique (étatique) et la propriété sociale (ejido).
- 4 CFK rappelle qu'en Suisse le droit civil et le droit pénal est unifié; les procédures toutefois étant de la compétence des cantons. L'intégration européenne nous contraint à modifier de nombreuses lois fédérales et à intégrer dans notre législation environ l'400 actes communautaires.
- 5 Le régime de la propriété sociale d'une grande part des terres agricoles (ejido) est probablement la cause du mauvais rendement de celles-ci. M explique qu'en conséquence le Mexique n'est pas autosuffisant en matière agricole et qu'il doit importer notamment du maïs et du sucre. CFK décrit la situation de notre agriculture dans la perspective de nos négociations avec l'Europe.

./.

- 2 -

- 6 Le problème de la lutte contre la drogue préoccupe beaucoup les autorités mexicaines. M considère que son pays n'est heureusement pas trop touché par la consommation de drogues mais que, par contre, il tient lieu de pays de transit entre les pays producteurs et les Etats-Unis notamment. M précise que 4,5 tonnes de cocaïne ont été saisies au cours des derniers mois. Un grand effort est fait également pour lutter contre les délits fiscaux et la corruption en général. Des unités spécialisées ont été créées à cet effet et une unification des dispositions disparates existantes est en cours.

CFK indique qu'en Suisse le rôle du Ministère public est plus limité que celui de M en raison de l'importance des cantons. Il évoque la gravité du problème de la drogue dans notre pays et les divergences entre la Suisse allemande et la Suisse romande sur les politiques à adopter. Le Conseil fédéral tend à favoriser une politique de prévention et une certaine unification de celle-ci.

M décrit la politique mexicaine en disant qu'elle repose d'abord sur des efforts visant à intégrer les victimes de la drogue, puis sur la coopération internationale dans le cadre des organisations internationales, en troisième lieu sur l'éducation et enfin seulement sur la répression. Sur la base de ces quatre orientations, le Mexique va lancer une vaste campagne d'information et d'action. M pense que la création d'organismes de coordination est indispensable.



Jean-Claude Richard,
Conseiller d'Ambassade